

Web Action WA 19/06; AI Index EUR 41/004/2006

Start date: 10/07/06

Text in red are comments for translators - please do not translate these, but leave (in English) in the translated document so the web team can easily identify parts of the document when creating the web page.

NB: Remove ALL the text in red when entering the documents into AIDOC (including this note)

[CONTEXT – for your information]

The text below originates from the AI Spain webtext

[<http://www.es.amnesty.org/nomasviolencia/actua.php>] that was translated into English.

[Title]

La condition des femmes en Espagne: davantage de droits, mais des obstacles subsistent

[EXTRACT]

Une année s'est écoulée depuis l'entrée en vigueur, en Espagne, de la Loi contre la violence liée au genre. Cette loi représente un grand pas en avant mais le chemin qui mène à l'absence totale de violence contre les femmes demeure hérissé d'obstacles.

[BODY OF TEXT]

«Je regrette d'avoir porté plainte, parce que si je ne l'avais pas fait ma famille n'aurait rien su. Ma situation aurait été la même : seule, sans aide, à travailler comme une bête pour vivre et faire vivre mes enfants.»
Témoignage de Laura, avril 2006

Cela fait un an que la Loi contre la violence liée au genre est entrée en vigueur en Espagne. L'objectif de cette loi est de rassembler en un seul instrument les mesures de prévention, d'assistance et de protection des victimes et celles qui permettent d'engager des poursuites, d'enquêter sur les violences commises et d'en punir les auteurs. C'est un grand pas en avant mais le chemin qui mène à l'absence totale de violence contre les femmes demeure hérissé d'obstacles.

Des femmes comme **Marta**, qu'aucun médecin n'a voulu aider à échapper à la violence qu'elle subissait depuis treize ans ou **Nuria**, qui a fui son mari pour se réfugier dans un lieu sûr, où elle n'a pas pu rester parce qu'elle venait d'une autre région autonome, comme **Maria**, qui n'a pu déposer sa plainte qu'au bout de deux jours, pendant lesquels la police nationale et la Garde civile lui disaient: «*Revenez demain*», ou encore **Sonia**, qui s'est sentie démunie devant un avocat qu'elle ne connaissait pas et qui l'a engagée dans un arrangement sans son consentement, ont pu nous raconter leur histoire.

Julia n'a pas eu cette chance. Au cours d'un procès expéditif, on ne l'a pas laissée montrer ses blessures, de sorte qu'elle n'a pas pu obtenir que son mari fasse l'objet d'une mesure de restriction. Il l'a tuée. **Susana** non plus, n'a pas pu nous raconter son histoire. Désespérée, sa mère tente maintenant d'obtenir justice parce que personne n'a rien fait pour empêcher le mari de Susana de la tuer.

Un nombre croissant de femmes font état d'agressions, et il ne faut pas anéantir leur espoir de vivre un jour une vie nouvelle d'où la violence sera exclue. Pour que la Loi contre la

violence liée au genre soit un outil efficace, il faut débloquer les ressources nécessaires et mettre en place des mesures permettant de faire des droits des femmes une réalité.

[CALL TO ACTION]

La violence contre les femmes est une atteinte aux droits humains, et c'est à l'État qu'il incombe d'assister les victimes de violences domestiques, de les protéger et de leur garantir la justice.

Aidez-nous à faire des droits des femmes une réalité: écrivez au Premier ministre.

[LETTER]

Monsieur le Premier ministre,

Une année s'est écoulée depuis l'entrée en vigueur de la loi qui traite de la violence liée au genre et je vous écris pour vous faire part de ma préoccupation au sujet de l'attitude des autorités face aux victimes de cette violence. Le rapport d'Amnesty International intitulé *España: Más derechos, los mismos obstáculos* montre que des femmes qui ont porté plainte pour violences et qui cherchent de l'aide continuent à se heurter à divers obstacles.

Même si la Loi contre la violence liée au genre constitue un pas en avant, l'État ne s'est pas placé dans une perspective des droits humains pour y faire face, et il n'engage pas les ressources nécessaires pour une action immédiate. Il est capital que le gouvernement espagnol fasse diligence pour remédier aux lacunes observées dans les domaines de la santé, de l'aide aux personnes, du maintien de l'ordre et de la justice, afin de garantir les droits des victimes.

À cette fin, je prie le gouvernement espagnol de faire le nécessaire pour que les initiatives suivantes soient prises avant la fin de l'année 2008:

- mettre en place un programme national de santé exhaustif qui garantisse, pour toute personne employée dans le domaine des soins, une formation obligatoire et de qualité destinée à mettre un frein à la violence dès ses débuts; incorporer dans la stratégie en matière de santé mentale des mesures visant à résoudre les problèmes de la violence liée au genre;
- atteindre les objectifs à court terme définis dans la partie de la loi portant sur les questions financières, créer un refuge sûr pour les victimes et veiller à ce qu'aucune victime ayant besoin d'un hébergement d'urgence ne soit placée dans un foyer ou une pension non adaptés;
- garantir à toutes les victimes de violences liées au genre, sans discrimination aucune, y compris aux immigrés clandestins, un accès égal à des moyens suffisants et de bonne qualité;
- mettre en place un programme de formation obligatoire et de qualité pour les professionnels travaillant au sein des tribunaux spécialisés, pour les membres des forces de sécurité et pour toute personne impliquée dans le traitement des cas de violences liées au genre;
- faire en sorte que toutes les femmes puissent se faire assister gratuitement d'un avocat dès le dépôt de leur plainte et tout au long de la procédure judiciaire.

Je compte sur votre gouvernement pour faire tout ce qui est en son pouvoir afin de veiller au respect des droits des victimes de violences liées au genre en quête de protection et de justice.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma très haute considération.

[Contact details]

Premier ministre:

Sr. D. José Luis Rodríguez Zapatero
Presidencia del Gobierno
Complejo de la Moncloa
28071 Madrid

Espagne

Télécopie: +34 91 3900356

Courriel: jlzapatero@presidencia.gob.es

[Links:]

España: Más derechos, los mismos obstáculos

[??]

[Photo and caption]



© Rocío Carneros

[Intro page text]

1)

Dénoncer la violence domestique: le sixième volet de notre série d'articles mensuels s'intéresse à l'Espagne.

2)

Le mois prochain, Amnesty International se penchera sur la situation en Sierra Leone.